

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23057</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Modification du temps de travail de postes de travail**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, il appartient au Conseil Municipal de créer les postes à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'étude annuelle des temps de travail des agents du service scolaire, de la restauration scolaire municipale et du service HPL, voir ci-dessous les changements de temps de travail annualisé proposés qui prennent en compte le planning réel des agents.

Le Comité Social Territorial du 29 mars 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité pour ces propositions.

service	Poste/grade	temps annualisé actuel	Nouveau temps proposé
HPL	Adjoint technique	27h	28h
	Adjoint technique	30h	32h
	Adjoint technique	25h	30h
	Adjoint technique	28h	32h
	Adjoint technique	25h	28h
	Adjoint technique	30h	32h
RESTAURATION SCOLAIRE	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	28h	30h
	Agent de maîtrise	32h	35h
SCOLAIRE	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	31,5h	33h

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_057-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	34h30	35h00
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	34h30	35h00
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	31h30	33h30
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	30h	32h
Adjoint technique	28h	32h
Adjoint d'animation	30h	35h
Adjoint d'animation	27h	32h
Adjoint d'animation	25h	28h
Adjoint technique	25h	31h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	27h	30h
Adjoint d'animation	28h	30h
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	17,5h	20h

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la modification de ces postes.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_057-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023